Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260509-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.05.09

Date réunion :
24/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de convocation :
18/06/2026

Date de publication :
25/06/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC,** Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Daniel **PELLÉ,** Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Jean-Luc **LE PORS** *(procuration à Annie CHAPEL),* Jean-Luc **RIOU** *(procuration à Cédric TROADEC),*

Secrétaire de séance **:** Cédric **TROADEC**

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION PRES DE LA MAM (ROUTE D3)

La circulation aux abords de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) située route de Coat- Méal présente des enjeux de sécurité notamment pour les enfants, les parents et les professionnels de la petite enfance.

L'absence d'aménagement piéton sécurisé ne permet pas de garantir des conditions de circulation satisfaisantes pour les usagers se déplaçant à pied.
Les travaux proposés ici s'inscrivent dans une démarche d'aménagement durable de l'espace public.

Afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de ce secteur, la commission travaux, voirie, réseaux propose :

- De créer un trottoir
- De supprimer la chicane existante et de créer un passage piéton entre le futur trottoir MAM et le trottoir d'en face (côté terrain de foot)
- D'inverser les deux panneaux « Stop » afin de créer des priorités à droite sur les deux rues traverses qui devrait limiter la vitesse sur l'axe principal.
- De poser deux coussins berlinois de chaque côté de la route : une paire à l'entrée de la commune et une autre paire entre le rond-point et le « Stop » (rue de la mairie)

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- De valider le projet exposé
- D'autoriser le Maire à engager les études techniques nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes

TREGLONOU, le 25/06/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Le Secrétaire,
Cédric TROADEC

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)